

RDC : L'ASSASSINAT DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME FLORIBERT CHEBEYA ET FIDÈLE BAZANA : UN AN APRÈS, LA JUSTICE EST ATTENDUE

Genève-Paris, le 1er juin 2011. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), se joint aux familles et aux défenseurs des droits de l'Homme congolais pour commémorer l'assassinat de Floribert Chebeya Bazire et de Fidèle Bazana Edadi, respectivement directeur exécutif et membre de la Voix des sans voix (VSV), le 1er juin 2010. L'Observatoire rappelle une nouvelle fois la nécessité de faire toute la vérité sur les circonstances exactes de ces assassinats et d'établir les responsabilités de toutes les personnes qui ont participé à l'opération.

Alors que la justice congolaise doit rendre son verdict le 16 juin 2011 concluant le procès dans l'affaire Chebeya et Bazana, ouvert devant la Cour militaire de Kinshasa-Gombe depuis le 12 novembre 2010, la société civile congolaise commémore la mort de ces deux défenseurs des droits de l'Homme.

Invité le 1er juin 2010 par le général John Numbi Banza Tambo, inspecteur général de la police nationale congolaise (IG/PNC), le corps sans vie de Floribert Chebeya, également membre de l'Assemblée générale de l'OMCT, a été retrouvé le 2 juin au matin dans son véhicule. Le corps de Fidèle Bazana n'a toujours pas été retrouvé. Les représentants de l'IG/PNC ont toujours nié avoir reçu la visite des deux défenseurs malgré l'existence de plusieurs preuves matérielles attestant le contraire.

Le travail de la justice a permis que soient poursuivis huit policiers (dont trois en fuite), notamment le directeur adjoint des renseignements et des services spéciaux de la PNC et que soient instruites les circonstances de la mort et de la disparition des deux défenseurs. Néanmoins, l'Observatoire réitère qu'au regard des pièces du dossier le général Numbi Tambo aurait dû comparaître en tant que prévenu dans cette affaire. Par ailleurs, l'Observatoire dénonce le refus des magistrats de procéder à certains actes judiciaires souhaités par les avocats des familles des victimes, notamment des confrontations entre des suspects. En outre, l'Observatoire condamne la requalification par le président de la Cour des infractions d'assassinat de Floribert Chebeya en homicide involontaire et celui de Fidèle Bazana en meurtre.

Alors que les défenseurs congolais sont victimes depuis plusieurs années d'actes de grande violence, confortés par des campagnes de diffamation et des procès injustes, l'Observatoire rappelle vigoureusement aux autorités congolaises leur devoir de garantir le plein respect des droits à la justice, à la vérité et à la réparation des familles des victimes.

“Le verdict dans l'affaire Chebeya et Bazana est attendu par les familles des victimes et toute la communauté des défenseurs congolais et internationaux. Si la procédure a été émaillée de quelques irrégularités, la justice congolaise doit être exemplaire dans son jugement et œuvrer ainsi à la prévention des exactions contre les défenseurs. Tous les auteurs et commanditaires des crimes odieux commis contre nos amis défenseurs devront être poursuivis et jugés”, a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

“L'Observatoire suit avec une attention particulière cette affaire et ne cessera de réclamer justice jusqu'à ce que la vérité éclate. Grâce à la volonté renouvelée par les autorités congolaises de garantir le respect des droits des défenseurs des droits de l'Homme et leur protection à l'occasion de la table ronde du Groupe Lotus, nous espérons que plus aucun défenseur congolais ne sera menacé, harcelé, arrêté ou tué en raison de son action pour les droits de l'Homme”, a ajouté Eric Sottas, secrétaire général de l'OMCT.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

- FIDH: Karine Appy / Arthur Manet, + 33 1 43 55 25 18
- OMCT: Delphine Reculeau, + 41 22 809 49 39